



Travaux d'entretien pour l'antenne TV

Par **superzaza**, le **28/07/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je suis syndic bénévole et récemment en vérifiant la toiture pour des travaux d'étanchéité, nous avons constaté que l'antenne TV était tombé sur l'antenne de nos voisins ce qui génère pour eux des problèmes de réceptions. De ce fait, et sans consulter les corpo, nous avons fait appel à un antenniste pour réparer. Je viens de lire qu'il faut pour les travaux d'entretien un vote de l'AG.

Est-ce que le défaut d'autorisation peut nous être préjudiciable, compte tenu que cette antenne commune tombée génère également des problèmes de réceptions pour la copropriété entière ?